

le qualifient de premier avocat général (25). Il fut, la même année, remplacé par Jean Rivet.

De tous les services qu'il rendit pendant l'exercice longtemps continué de ces fonctions multiples, aucun peut-être ne recommande davantage son souvenir, que le concours actif et désintéressé qu'il prêta, pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, à l'établissement, à Lyon, des manufactures de soie, et les efforts persévérants qu'il fit pour aplanir tous les obstacles qui s'opposaient à leur accroissement (26).

Dès 1466, des lettres patentes de Louis XI avaient encouragé, en France, la fabrication des étoffes d'or, d'argent et de soie ; mais, après divers essais, cette industrie, encore peu développée, même à Tours, et tous les jours plus florissante à Gènes, à Lucques, à Milan, à Florence et à Naples, était presque nulle à Lyon, qui ne fut longtemps, à vrai dire, que l'entrepôt des marchandises

dit qu'ils figurèrent, en 1548, dans le corps de la justice de Lyon, réuni pour fêter l'entrée solennelle de Henri II et de Catherine de Médicis, « tous vêtus de grandes robes de satin, damas et taffetas, montés sur des mules harnachées de velours, avec de grandes housses de fin drap noir. »

(25) Manuscrit de Chuinague, pp. 16 et 17. A cette même date, Pierre Bullioud était procureur général et Jean Girinet, second avocat général. Voir aussi les listes publiées par M. d'Assier de Valenches, dans son *Mémorial de Dombes* (Lyon, Louis Perrin, 1854, gr. in-8°).

(26) Voir à ce sujet Clerjon, *Histoire de Lyon*, tom. IV, p. 390 et suiv. Voir surtout les extraits des délibérations consulaires insérés par M. Monfalcon aux pièces justificatives de son importante histoire (2^e édition, 3 vol. in 4°, tom. II, p. 305 et suiv.) — M. Vital de Valous a donné une très-remarquable et très-sagace analyse des mêmes documents dans sa notice historique sur *Etienne Turquet et les origines de la fabrique lyonnaise* (Lyon, Mouglin-Rusand, 1868, in-8°).